



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/26
14 mai 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27 – 31 mai 2024
Point 9(d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : BURKINA FASO

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Réduction progressive

- Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC – Gouvernement de l'Allemagne (phase I, première tranche)

¹ UNEP/ozL.Pro/ExCom/94/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Burkina Faso

TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I)	Gouvernement de l'Allemagne (principale)

DERNIÈRES DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (Annexe F)	Année : 2022	257,00 tm	401 625 tonnes éq.CO ₂
---	---------------------	-----------	-----------------------------------

DONNÉES SECTORIELLES SUR LA CONSOMMATION DE HFC (tonnes éq.CO₂) ET ACTIVITÉS									
	Aéro-sols	Mousses	Lutte contre les incendies	Climatisation et réfrigération (RAC)			Entretien	Solvants	Autre
				Fabrication					
				Réfrigération	Climatisation	Autre			
Dernier rapport sur le programme de pays (2023)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	283,60	0,00	0,00
Activités de la phase I du KIP, tel que convenu (O/N)	N	N	N	N	N	N	O	N	N

CONSOMMATION MOYENNE DE HFC DANS L'ENTRETIEN POUR 2020-2022	270,12 tm	431 713 tonnes éq.CO ₂
--	-----------	-----------------------------------

DONNÉES SUR LA CONSOMMATION DE RÉFÉRENCE (tonnes éq.CO₂)	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
Consommation annuelle de HFC	509 029	384 485	401 625	431 713
Valeur de référence des HCFC (65%)				617 810
Valeur de référence des HFC				1 049 523

CONSOMMATION DE HFC ADMISSIBLE AU FINANCEMENT	
Point de départ des réductions globales durables	À déterminer
Projets d'investissement déjà approuvés pour la réduction progressive des HFC	Aucun
Réductions globales par des projets déjà approuvés (tonnes éq.CO ₂ tonnes)	s.o.

DONNÉES DU PROJET, TEL QUE CONVENU		2024*	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
Consommation (tonnes éq.CO ₂)	Limites du Protocole de Montréal	1 049 523	1 049 523	1 049 523	1 049 523	1 049 523	944 571	s.o.	
	Maximum autorisé	816 746	816 746	816 746	816 746	816 746	735 075	s.o.	
	Maximum autorisé (%)	78	78	78	78	78	70	s.o.	
Montants recom-mandés en principe (\$ US)	Gouvernement de l'Allemagne	Coûts de projet	162 500	0	0	162 500	0	0	325 000
		Coûts d'appui	21 125	0	0	21 125	0	0	42 250
	Total des coûts de projet	162 500	0	0	162 500	0	0	325 000	
	Total des coûts d'appuis	21 125	0	0	21 125	0	0	42 250	
Total des fonds		183 625	0	0	183 625	0	0	367 250	

* Recommandé pour approbation à la présente réunion.

Réduction durant la phase I en tonnes éq.CO ₂	314 448
--	---------

Recommandation du Secrétariat	Examen individuel
--------------------------------------	-------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le présent document comprend les sections suivantes :
 - I. Résumé de la proposition, telle que soumise
 - II. Contexte : État de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC du pays et projets précédents relatifs aux HFC
 - III. Consommation de HFC : Aperçu des niveaux de consommation de HFC du pays, des tendances et des utilisations sectorielles
 - IV. Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC, telle que soumise : stratégie générale et plan de mise en œuvre pour la première tranche
 - V. Observations du Secrétariat, incluant le coût convenu des activités
 - VI. Recommandation

I. Résumé de la proposition, telle que soumise

2. Au nom du gouvernement du Burkina Faso, le gouvernement de l'Allemagne, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande pour la phase I de l'Amendement de Kigali sur les HFC (KIP), au montant de 1 207 600 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 142 836 \$US, telle que soumise initialement.²

3. La mise en œuvre de la phase I du KIP aidera le gouvernement du Burkina Faso à atteindre, d'ici le 1^{er} janvier 2029, un niveau de consommation de 623 266 tonnes éq.CO₂, telle que soumise initialement. Ce niveau de consommation correspond à une réduction³ de 30 pour cent d'une consommation de référence estimée de HFC, calculée par le pays à partir de la consommation de HFC pour les années 2019 à 2021, ou 40 pour cent de la valeur de référence établie pour les HFC.

4. La demande pour la première tranche de la phase I du KIP à la présente réunion s'élève à 603 800 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 78 494 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne, telle que soumise initialement, pour la période de juin 2024 à juin 2027.

II. Contexte

État de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC

5. Le Tableau 1 fournit des informations sur le PGEH au Burkina Faso, en date de mai 2024.

Tableau 1. État de la mise en œuvre du PGEH pour le Burkina Faso

	Phase I	Phase II
Réunions lors desquelles le PGEH a été approuvé/mis à jour	62 ^e /70 ^e /80 ^e	92 ^e
Réduction par rapport à la valeur de référence	35% d'ici 2020	100% d'ici 2030
Coût total du projet (\$ US)	630 000	1 290 000
Date d'achèvement (réelle/prévue)	31 décembre 2021	31 décembre 2031

² Selon la lettre du ministère de l'Environnement du Burkina Faso, en date du 2 février 2024, adressée au Secrétariat.

³ La consommation initiale proposée pour 2024 et 2029 était, respectivement de 890 380 et 623 266 tonnes éq.CO₂

État de la mise en œuvre d'activités précédentes relatives aux HFC

6. Le tableau 2 présente un aperçu des activités mises en œuvre au Burkina Faso dans le cadre de l'Amendement de Kigali et financées par le Fonds multilatéral.

Table 2. Activités relatives aux HFC déjà approuvées

Réunion d'approbation	Titre du projet	Agence d'exécution	Coût (\$ US)	Date d'achèvement
74 ^e	Enquête sur les solutions de remplacement des SAO	PNUE	55 000	août 2017
80 ^e	Activités de facilitation pour la réduction progressive des HFC	ONUDI	150 000	juin 2021

III. Aperçu de la consommation de HFCNiveaux de consommation des HFC

7. Le Burkina Faso importe des HFC pour l'entretien dans le secteur de la réfrigération et climatisation (RAC), l'entretien des climatiseurs d'automobile et la fabrication/l'assemblage de systèmes de réfrigération commerciale. Les substances les plus consommées en 2023 étaient le HFC-134a (78,5 pour cent de la consommation totale de HFC en tonnes d'équivalent CO₂ (éq.CO₂)), le R-410A (14,2 pour cent), le R-404A (6,2 pour cent), et autres HFC (1,1 pour cent). Le tableau 3 présente la consommation de HFC du pays, telle que déclarée au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Tableau 3. Consommation de HFC au Burkina Faso (Données de l'article 7 pour 2019–2023)

HFC	PRP	2019	2020	2021	2022	2023*
Tonnes métriques (tm)						
HFC-32	675,00	0,34	0,34	0,84	1,00	1,20
HFC-134a	1 430,00	333,26	259,94	207,70	222,00	242,90
R-404A	3 921,60	17,72	17,72	9,22	7,20	7,00
R-407C	1 773,85	3,39	3,39	2,72	2,20	2,30
R-410A	2 087,50	33,61	29,50	22,00	24,60	30,20
Total (tm)		388,32	310,89	242,48	257,00	283,60
Tonnes éq.CO₂						
HFC-32	675,00	230	230	567	675	810
HFC-134a	1 430,00	476 562	371 714	297 011	317 460	347 347
R-404A	3 921,60	69 491	69 491	36 157	28 236	27 451
R-407C	1 773,85	6 013	6 013	4 825	3 902	4 080
R-410A	2 087,50	70 161	61 581	45 925	51 353	63 043
Total (tonnes éq.CO₂)		622 456	509 029	384 485	401 625	442 731

* Données du programme de pays

Valeur de référence établie pour les HFC

8. Le gouvernement du Burkina Faso a communiqué les données exigées en vertu de l'article 7 pour la période 2020-2022. La consommation de référence du pays pour les HFC a été établie à 1 049 523 tonnes éq.CO₂, en ajoutant 65 pour cent de sa consommation de référence de HCFC (exprimée en tonnes éq.CO₂) à sa consommation moyenne de HFC pour la période 2020-2022, tel qu'indiqué au tableau 4.

Tableau 4. Calcul de la consommation de référence de HFC pour le Burkina Faso (tonnes éq.CO₂)

Composantes du calcul de la consommation de référence	2020	2021	2022
Consommation annuelle de HFC	509 029	384 485	401 625
Consommation moyenne de HFC pour la période 2020-2022			431 713
Valeur de référence des HCFC (65%)			617 810
Consommation de référence de HFC			1 049 523

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

9. Les données sur la consommation sectorielle de HFC communiquées par le gouvernement du Burkina Faso dans son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2022 correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Tendances de la consommation de HFC

10. La réduction de la consommation de HFC observée au Burkina Faso entre 2020 et 2021 était imputable aux effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie du pays. Depuis 2022, la consommation de HFC reflète la demande croissante pour des appareils de RAC, due à la reprise économique dans le pays. On s'attend aussi à ce que la demande de HFC continue d'augmenter en raison de l'élimination des HCFC et des défis associés à l'introduction de solutions de remplacement à PRP faible/nul.

Consommation par secteur

11. Les HFC sont consommés principalement dans le secteur de l'entretien de l'équipement de RAC au Burkina Faso. Le KIP mentionne aussi une consommation dans le secteur de l'assemblage qui compte 26 entreprises de fabrication et d'assemblage de systèmes de réfrigération et d'armoires. Toutefois, la consommation de ce secteur était incluse dans les données de la consommation pour l'entretien et non pas déclarée séparément. Les HFC sont utilisés principalement pour l'entretien en climatisation mobile (MAC) (38,70 pour cent en tm et 31,8 pour cent en tonnes éq.CO₂), suivi de la réfrigération commerciale (35,7 pour cent en tm et 42,3 pour cent en tonnes éq.CO₂), la réfrigération domestique (13,3 pour cent en tm et 11,0 pour cent en tonnes éq.CO₂), la climatisation résidentielle et commerciale (10,8 pour cent en tm et 12,6 pour cent en tonnes éq.CO₂), tel qu'indiqué dans les tableaux 5 et 6.

Tableau 5. Consommation de HFC au Burkina Faso, par secteur, dans les sous-secteurs de l'entretien en réfrigération et climatisation, en tm (2023)

Secteur	HFC-32	HFC-134a	R-404A*	R-407C	R-410A	Total	Part du total (%)
Entretien en réfrigération et climatisation							
Sous-secteurs de la réfrigération							
Domestique	0,00	41,08	0,00	0,00	0,00	41,08	13,3
Commerciale	0,00	82,24	27,82	0,00	0,00	110,06	35,7
Industrielle	0,00	2,38	2,38	0,00	0,00	4,76	1,5
Sous-secteurs de la climatisation							
Résidentielle et commerciale	1,20	0,30	0,00	1,69	30,20	33,39	10,8
Mobile	0,00	119,28	0,00	0,00	0,00	119,28	38,7
Total	1,20	245,28	30,20	1,69	30,00	308,57	100

* La consommation de R-404A dans le rapport sur le programme de pays sera reconfirmée

Tableau 6. Consommation de HFC au Burkina Faso, par secteur, dans les sous-secteurs de l'entretien en réfrigération et climatisation, en tonnes éq.CO₂ (2023)

Secteur	HFC-32	HFC-134a	R-404A*	R-407C	R-410A	Total	Part du total (%)
Entretien en réfrigération et climatisation							
Sous-secteurs de la réfrigération							
Domestique	0	58,744	0	0	0	58,744	11.0
Commerciale	0	117,603	109,099	0	0	226,702	42.3
Industrielle	0	3,403	9,333	0	0	12,737	2.4
Sous-secteurs de la climatisation							
Résidentielle et commerciale	810	429	0	2 998	63 043	67 279	12,6

Secteur	HFC-32	HFC-134a	R-404A*	R-407C	R-410A	Total	Part du total (%)
Entretien en réfrigération et climatisation							
Mobile	0	170 570	0	0	0	170 570	31,8
Total	810	350 750	118 432	2 998	63 043	536 033	100%

* La consommation de R-404A dans le rapport sur le programme de pays sera reconfirmée

Secteur de l'entretien dans la réfrigération et climatisation

12. Il y a environ 1 215 techniciens et 547 ateliers (508 pour l'entretien en RAC et 39 pour l'entretien en MAC) qui consomment des HFC au Burkina Faso. Le pays compte encore un important groupe informel de techniciens et d'ateliers qui ne sont pas officiellement enregistrés et qui sont partiellement rejoignables à travers les deux principales associations de RAC.

13. On dénombre huit centres de formation professionnelle et deux centres d'excellence dans les régions de la capitale et du Midwest. Les centres d'excellence sont aussi des centres de formation professionnelle et ils jouent également le rôle de carrefours technologiques importants.

Entretien pour la réfrigération domestique, commerciale et industrielle

14. Les réfrigérateurs domestiques, incluant les réfrigérateurs/congélateurs combinés utilisent principalement du HFC-134a, et du R-600a pour les modèles plus récents. Les données d'importation de l'administration douanière révèlent un quadruplement du nombre d'unités importées dans le pays au cours des six dernières années. La majorité de ces importations sont des unités d'occasion; toutefois les données n'indiquent pas si elles utilisent du HFC-134a ou du R-600a, ni la charge de l'équipement. Une étude de marché menée dans le cadre du projet "Refroidissement respectueux de l'Ozone et du Climat en Afrique de l'Ouest et centrale" (ROCA) a estimé que 70 pour cent de l'équipement dans le secteur de la réfrigération domestique est à base de HFC-134a et 30 pour cent à base de R-600a.

15. Le secteur de la réfrigération commerciale comprend surtout des cabinets branchés. Les équipements, tels que des systèmes de refroidissement centralisé pour les supermarchés et des présentoirs sont peu nombreux, tandis que l'utilisation d'unités de condensation est courante. Il est très probable que l'importation de refroidisseurs de bouteilles, réfrigérateurs-coffres, machines à glace et congélateurs soit comptabilisée dans la réfrigération domestique. L'amélioration des procédures de déclaration d'importation devrait entraîner une meilleure compréhension de la différence entre réfrigération commerciale et réfrigération domestique. Le secteur est dominé par le HCFC-22, le HFC-134a et le R-404A et le nombre d'unités installées est estimé à moins de 80 000.

16. Le secteur de la réfrigération industrielle inclut de la machinerie ou des procédés de refroidissement industriel, des refroidisseurs et des machines à glace industrielles; il est petit par rapport aux autres secteurs de la réfrigération.

Entretien pour la climatisation résidentielle et commerciale

17. Les données d'importation de l'administration douanière indiquent une augmentation des importations de climatiseurs au cours des quatre dernières années. On estime à plus de 400 000 le nombre d'unités de climatisation stationnaire installées et le frigorigène utilisé est principalement du HCFC-22, suivi du R-407C, HFC-32 et R-290. L'étude de marché menée par ROCA présente la part de marché des différents types de climatiseurs utilisés dans le pays qui, en majorité, sont des petites à moyennes unités avec des modèles à vitesse fixe (57 pour cent), des modèles petits à moyens avec convertisseur (42 pour cent), et une quantité très limitée de plus grosses unités.

Entretien pour la climatisation mobile

18. Les automobiles, les bus et les camions frigorifiques sont inclus dans ce secteur qui représente près de 50 pour cent de l'utilisation de HFC-134a dans le pays. L'étude de ROCA a révélé qu'il y a plus de 300 000 véhicules particuliers climatisés et que le HFC-134a est le seul frigorigène utilisé.

Sous-secteur de la fabrication et de l'assemblage d'équipement de réfrigération commerciale

19. Il y a 26 petites entreprises locales qui fabriquent et assemblent des systèmes de réfrigération et des armoires, soit à partir d'unités de réfrigération existantes ou nouvellement construites. Ces systèmes de réfrigération sont répandus car ils servent à la vente de blocs réfrigérants. Les frigorigènes utilisés dans ce sous-secteur sont le HCFC-22, le HFC-134a, le R-404A, le R-410A et le nombre d'unités assemblées par entreprise varie entre cinq et 30 unités par an. Ces entreprises utilisent des machines de découpe et de travail du métal, de l'équipement de brasage et de soudure, et de l'équipement de réfrigération générale.

IV. Phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC, telle que soumiseCadre institutionnel, politique et réglementaire

20. Le gouvernement a ratifié l'Amendement de Kigali en 2018 et instauré un système de permis pour l'importation et l'exportation de HFC en 2021, avec un système de quotas pour les HFC effectif en 2024. Le pays poursuit l'harmonisation de ses politiques avec la réglementation sous-régionale sur les SAO, applicable aux huit membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).⁴ Le Service national de l'ozone (SNO) continue d'émettre l'autorisation requise pour l'importation d'équipement utilisant des substances réglementées, incluant les HCFC et les HFC.

21. Le cadre juridique pour la gestion des frigorigènes toxiques et inflammables est inclus dans la législation sur les SAO; et les normes de sécurité de la Commission électrotechnique internationale (IEC) pour la réfrigération, la climatisation et les pompes thermiques ont été adoptées⁵ et entreront en vigueur en 2025. D'autres codes et normes pour la manipulation sécuritaire des frigorigènes à faible PRP seront débattus, adaptés et introduits durant la phase II du PGEH.⁶

22. Le Burkina Faso applique volontairement les Normes minimales de performance énergétique (NMPE) de la région de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), établies en 2017, et on constate des efforts soutenus pour la mise à jour des NMPE dans le secteur RAC et pour les rendre obligatoires. Des activités destinées à créer un encadrement pour permettre la mise en œuvre des NMPE adoptées ont été approuvées dans le cadre de la phase II du PGEH.

⁴ Règlement No: 04/2005/CM/UEMOA: Règlement sous-régional adopté en 2005 qui annule et remplace d'autres règlements relatifs aux SAO, qui peut être utilisé par les autorités douanières dans les huit pays membres de l'UEMOA pour restreindre l'entrée de SAO et d'équipement à base de SAO.

⁵ Les normes suivantes ISO 5151:2017, CEI 62552-1:2015, CEI 62552-2:2015, et CEI 62552-3:2015 sont adoptées et déterminent les caractéristiques de performance et les méthodes de tests, tandis que les normes IEC 60335-2-24 et IEC 60335-2-34 concernent la sécurité des appareils ménagers de réfrigération et les compresseurs.

⁶ IEC 60335-2-40: 2018 et IEC 60335-2-89: 2019 pour déterminer les exigences de sécurité pour les pompes thermiques électriques, les climatiseurs, les déshumidificateurs et les appareils de réfrigération commerciale avec un frigorigène ou un compresseur intégré ou distinct. EN 378: Systèmes réfrigérants et pompes thermiques – exigences en matière de sécurité et environnementales.

Stratégie de réduction progressive pour la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC

Stratégie générale

23. La stratégie générale de la phase I, telle que soumise initialement, proposait d'éliminer 426 257 tonnes éq.CO₂ par l'application d'une série de mesures générales pour soutenir la réduction progressive des HFC et l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'équipement de RAC, l'élaboration d'un programme visant la création de deux centres de régénération des HFC et de recharge des bonbonnes, l'assistance technique pour la conversion des 26 entreprises de fabrication et d'assemblage, le soutien des instituts de formation professionnelle afin de certifier les techniciens pour l'utilisation du R-290 dans la réfrigération commerciale, la mise en place d'une démonstration d'une technologie à faible PRP pour les chambres froides et les petits camions réfrigérés, ainsi que des programmes de formation, sensibilisation et renforcement des capacités.

24. À la suite des discussions entre le Secrétariat et le gouvernement de l'Allemagne, la phase I propose d'éliminer 314 448 tonnes éq.CO₂ de HFC, de réduire la consommation de HFC du pays de 30 pour cent par rapport au niveau de référence établi, d'ici 2029. La proposition révisée priorise le renforcement du cadre réglementaire pour réduire l'offre et la demande de HFC, incluant des consultations avec les parties prenantes et le renforcement des capacités des fonctionnaires sur la réglementation mise à jour; l'instauration du registre et de la certification des ateliers d'entretien et de fabrication; la formation aux bonnes pratiques d'entretien pour réduire la consommation de HFC-134a dans le secteur MAC pour lequel des solutions de remplacement ne sont pas encore disponibles; et la formation sur les frigorigènes hydrocarbures (HC) pour les unités de condensation et les unités commerciales branchées.

Activités proposées

25. Les activités proposées dans la phase I du KIP soutiendront le pays pour atteindre les premières cibles de réduction progressive de l'Amendement de Kigali. Tel que soumis, le budget de la phase I était établi à 1 207 600 \$US, il a été ramené par la suite à 325 000 \$US, tel qu'expliqué aux paragraphes 32 à 41 ci-dessous. Les activités proposées et convenues et leurs coûts sont présentés dans le tableau 7.

Tableau 7. Activités proposées et convenues pour la mise en œuvre de la phase I du KIP pour le Burkina Faso

#	Activités, telles que soumises	Coûts, tels que soumis (\$ US)	Activités, telles que convenues	Coûts convenus (\$ US)
1	Stratégie générale			
	Renforcer les contrôles sur l'importation de HFC par des ajustements du système de quotas pour les HFC, en connectant le SNO au système douanier en ligne d'application de la loi (SYLVIE) pour l'émission de permis pour les frigorigènes et la surveillance du marché des HFC; évaluation des règlements pour interdire l'importation de certaines catégories d'équipement à base de HFC, et ajustement des normes, au besoin; introduction de l'étiquetage obligatoire sur l'efficacité énergétique de l'équipement de RAC et renforcement des capacités des fonctionnaires sur les normes mises à jour	53 000	Renforcer les contrôles sur l'importation de HFC par des ajustements du système de quotas, en connectant le SNO au système douanier en ligne d'application de la loi (SYLVIE) pour l'émission de permis pour les frigorigènes et la surveillance du marché des HFC; rédiger un règlement pour interdire l'importation de certains équipements de réfrigération domestique à base de HFC et modifier le règlement des marchés publics pour interdire l'acquisition de climatiseurs à base de frigorigènes à PRP élevé; introduction de l'étiquetage obligatoire sur la qualité du frigorigène et l'efficacité énergétique de l'équipement de RAC et renforcement des capacités des fonctionnaires sur les normes mises à jour	38 000

#	Activités, telles que soumises	Coûts, tels que soumis (\$ US)	Activités, telles que convenues	Coûts convenus (\$ US)
	Surveiller l'application de l'étiquetage et vérification des tests de certification de l'efficacité énergétique par un laboratoire accrédité	40 000		
	Élaborer un mécanisme de certification pour les ateliers et les techniciens dans le secteur de la réfrigération commerciale à base de HC	15 000	Élaborer un mécanisme de certification pour les ateliers et les techniciens dans le secteur de la réfrigération commerciale à base de HC	15 000
	Consulter les principales parties prenantes pour élaborer un système de responsabilité élargie du producteur et préparer une loi	30 000	Consulter les principales parties prenantes pour élaborer un système de responsabilité élargie du producteur et préparer une loi	15 000
	Activités de sensibilisation et de vulgarisation relatives aux mesures du KIP et aux projets	10 000	Embauche d'un spécialiste en communications et activités de sensibilisation et de vulgarisation relatives aux mesures du KIP et au projet	30 000
	<i>Total partiel</i>	<i>148 000</i>	<i>Total partiel</i>	<i>9 000</i>
2	Introduction de bonbonnes rechargeables et de centres de régénération			
	Acquisition de l'équipement ⁷ et création de deux centres de régénération dans les deux grandes villes du pays	360 000	Création d'un centre de distribution de frigorigènes pour les frigorigènes à base de HC dans la réfrigération commerciale (à savoir, R-290 et R-600a)	95 000
	Acquisition d'équipement pour une station de remplissage, incluant au moins deux plateformes pour des bonbonnes rechargeables, une plateforme pour une bonbonne de 1 kg et une pour des bonbonnes de 6 à 60 kg, pour les centres de distribution et de régénération des frigorigènes dans les deux grandes villes du pays	180 000	Acquisition de 70 bonbonnes de frigorigènes	7 000
	Matériel de sécurité, deux capteurs de gaz, des témoins lumineux, un interrupteur d'urgence et d'arrêt	20 000	Deux ateliers pour présenter aux parties prenantes l'échéancier et les modalités de disponibilité des frigorigènes à base de HC	10 000
	Un identificateur de frigorigène par centre	36 000		
	Coordination avec les principales parties prenantes au sujet du cadre juridique pour les centres de distribution et de régénération; sensibilisation des importateurs sur l'accès et l'utilisation du site, incluant des normes d'utilisation pour les bonbonnes rechargeables (par ex. EN 378); restrictions d'importation de bonbonnes à usage unique; et récupération et recyclage obligatoire	20 000		
	<i>Total partiel</i>	<i>616 000</i>	<i>Total partiel</i>	<i>112 000</i>
3	Sensibilisation, formation et renforcement des capacités			
	Formation et renforcement des capacités des importateurs et du personnel des centres de distribution et de recyclage des frigorigènes, et des ateliers de vulgarisation à l'intention des principales parties prenantes	40 000	Formation et renforcement des capacités des importateurs et du personnel du centre de distribution des frigorigènes à base de HC	10 000

⁷ Une unité de régénération de 6 kg/mn, d'une capacité de 160 kg (380V/50Hz/3 ph) avec une série d'accessoires pour HCFC-22, HFC-134a, R-410A, et R-407C; une unité de récupération à haut débit; deux citernes de stockage de 900 litres et un tambour à rouleau et six bonbonnes de stockage verticales de 1000 livres; un compresseur pour recharger la bonbonne de stockage à partir de l'unité de régénération; des balances pour différents types de bonbonnes et de citernes de stockage; diverses séries de tuyaux et de valves pour connecter l'unité de régénération aux bonbonnes; un logiciel d'étiquetage des bonbonnes rechargeables et une imprimante.

#	Activités, telles que soumises	Coûts, tels que soumis (\$ US)	Activités, telles que convenues	Coûts convenus (\$ US)
			Deux ateliers pratiques pour renforcer les capacités sur les bonnes pratiques dans le secteur de l'entretien de MAC	20 000
	<i>Total partiel</i>	40 000	<i>Total partiel</i>	30 000
4	Assistance technique pour le secteur de la fabrication et de l'assemblage dans la réfrigération commerciale			
	Acquisition de 26 trousseaux d'outils pour la conversion des fabricants de refroidisseurs de bouteilles et de glace	249 600		
	Acquisition de cinq trousseaux d'outils pour des unités de condensation, pour fins de formation	25 000	Acquisition de trois trousseaux d'outils pour des unités de condensation, pour fins de formation	15 000
	Préparation de documents de formation et tenue de cinq ateliers de renforcement des capacités sur l'entretien de l'équipement commercial à base de R-290	55 000	Préparation de documents de formation et tenue de cinq ateliers de renforcement des capacités sur l'entretien de l'équipement commercial à base de R-290	55 000
	<i>Total partiel</i>	329 600	<i>Total partiel</i>	70 000
5	Démonstration de technologie			
	Démonstration de la performance d'une chambre froide avec une technologie au CO ₂ sous-critique et un petit circuit fonctionnant au R-290 dans leur système de réfrigération; suivi et vérification de la consommation de HFC et du gain en efficacité énergétique; organiser une formation théorique et pratique pour des formateurs, développer des cours de formation et du matériel	39 000		
	<i>Total partiel</i>	39 000		
6	<i>Coordination et mise en œuvre du projet</i>	35 000	<i>Coordination et mise en œuvre du projet</i>	15 000
	TOTAL PROPOSÉ	1 207 600	TOTAL CONVENU	325 000

Coordination et mise en œuvre du projet

26. Un montant de 35 000 \$US a été demandé pour la coordination du projet et les activités de mise en œuvre pour soutenir le SNO dans la mise en œuvre du KIP et la coordination avec les représentants du Plan national d'action pour l'efficacité énergétique. Le financement serait alloué à l'embauche de consultants (15 000 \$US), des déplacements de suivi (10 000 \$US) et des réunions de coordination (10 000 \$US).

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres

27. Le secteur RAC au Burkina Faso est à prédominance masculine, avec une très faible participation de femmes. Durant la mise en œuvre de la phase I du KIP, tous les efforts seront faits pour incorporer l'intégration des genres dans toutes les activités de projet, encourager des femmes qui sont des modèles à partager des enseignements précieux, motiver d'autres participantes à se manifester pour rejoindre ce secteur ou bénéficier des initiatives offertes dans ce secteur. En outre, conformément aux indicateurs du Fonds multilatéral, des données ventilées par genre seront recueillies pour chaque activité et communiquées au moment de la soumission de la deuxième tranche et dans le rapport final.

Coordination des activités dans le secteur de l'entretien dans le cadre des plans d'élimination des HCFC et de réduction progressive des HFC

28. Conformément à la décision 92/37(b)(i)d, le pays s'engage à optimiser la mise en œuvre simultanée de la phase II du PGEH et de la phase I du KIP, tout en évitant une duplication des efforts. Le travail en

cours dans le cadre du PGEH sera complété par les activités prévues du KIP pour éviter une croissance incontrôlée des HFC.

29. Les activités mises en œuvre dans le cadre du PGEH se concentrent sur le renforcement et l'application de la législation et des règlements relatifs aux HCFC, l'amélioration des capacités des agents des douanes et d'application de la loi pour surveiller et contrôler l'importation et la distribution de HCFC, la formation et la certification des techniciens de RAC aux bonnes pratiques d'entretien, la fourniture d'outils et d'équipement de récupération et recyclage des frigorigènes aux instituts de formation professionnelle et à quelques gros ateliers de réparation, et des activités additionnelles visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération. De son côté, le KIP se concentrera sur la création d'un environnement propice à l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP, incluant le renforcement du système de quotas d'importation pour les HFC et autres mesures réglementaires, le renforcement des capacités (formation et certification) pour promouvoir l'entretien adéquat de l'équipement utilisant des frigorigènes à faible PRP, en mettant l'accent sur le secteur de la réfrigération commerciale, la création d'un centre de distribution pour les frigorigènes à base de HC qui seront utilisés dans le secteur de la réfrigération commerciale et pour la formation aux bonnes pratiques d'entretien dans le secteur de MAC (qui n'était couvert dans le cadre du PGEH). Le calendrier de la réduction progressive des HFC, des engagements d'élimination des HCFC, et des tranches du KIP et du PGEH est présenté à l'Annexe I au présent document, tandis que la liste des activités à mettre en œuvre dans le cadre du PGEH et du KIP figure à l'Annexe II.

Coût total de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC

30. Le budget proposé pour la phase I était de 1 207 600 \$US, dont 958 000 \$US pour des activités dans le secteur de l'entretien de RAC et 249 600 \$US pour des activités dans les entreprises de fabrication/assemblage. En l'absence de lignes directrices sur le financement, le financement demandé pour les activités dans les entreprises de fabrication/assemblage représente la meilleure estimation disponible fournie par le gouvernement de l'Allemagne.

Mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC

31. La première tranche de financement de la phase I du KIP demandait initialement un montant de 603 800 \$US. Elle inclurait des activités à mettre en œuvre entre juillet 2024 et juin 2027, comme suit :

- (a) *Stratégie générale* : Renforcer les contrôles sur l'importation de HFC par l'établissement de quotas annuels pour les importations de HFC, en connectant le SNO au système douanier en ligne d'application de la loi (SYLVIE) pour l'émission en ligne de permis d'importation de frigorigènes et la surveillance du marché des HFC; rédiger un règlement pour interdire l'importation d'appareils de réfrigération domestique à base de HFC-134a, modifier le règlement des marchés publics pour introduire l'interdiction de l'acquisition de climatiseurs à PRP élevé; amorcer le processus d'adoption d'une norme de qualité pour les frigorigènes et l'étiquetage obligatoire de l'efficacité énergétique de l'équipement de RAC et renforcement des capacités d'au moins 25 fonctionnaires sur les normes et règlements mis à jour; amorcer l'élaboration d'un mécanisme de certification pour les ateliers de fabrication et d'assemblage et l'équipement de réfrigération à base de HC; établir un cadre pour l'introduction de l'application de l'étiquetage, et la base technique de la vérification des tests de certification de l'efficacité énergétique de l'équipement; embaucher un spécialiste en communications et mener des actions de sensibilisation et vulgarisation relatives aux mesures du KIP et au projet (74 000 \$US);

- (b) *Remplissage et régénération* : Acquisition d'équipement⁸ et création d'un centre de régénération des frigorigènes dans une des grandes villes du pays, incluant un identificateur de frigorigènes (308 000 \$US);
- (c) *Assistance technique pour le secteur de la fabrication et de l'assemblage dans la réfrigération commerciale* : Acquisition de 13 trousseaux d'outils pour la conversion des fabricants de refroidisseurs de bouteille et de glace, trois trousseaux d'outils pour des unités de condensation à des fins de formation, et préparation de documents de formation (164 800 \$US);
- (d) *Démonstration de technologie* : Démonstration de la performance d'une chambre froide avec la technologie au CO₂; suivi et vérification de la consommation de HFC et du gain en efficacité énergétique; organiser une formation théorique et pratique pour des formateurs, développer des cours de formation et du matériel (19 500 \$US);
- (e) *Sensibilisation et renforcement des capacités* : Formation et renforcement des capacités des importateurs et du personnel des centres de distribution et de recyclage des frigorigènes, et des ateliers de vulgarisation à l'intention des principales parties prenantes (20 000 \$US); et
- (f) *Coordination et mise en oeuvre du projet* : Soutenir le SNO dans la mise en oeuvre du KIP et coordination avec le PGEH et le Plan national d'action sur l'efficacité énergétique (17 500 \$US).

⁸ Une unité de régénération de 6 kg/mn, d'une capacité de 160 kg (380V/50Hz/3 ph) avec une série d'accessoires pour HCFC-22, HFC-134a, R-410A, et R-407C; une unité de récupération à haut débit; deux citernes de stockage de 900 litres et un tambour de rouleau et six bonbonnes de stockage verticales de 1000 livres; un compresseur pour recharger la bonbonne de stockage à partir de l'unité de régénération; des balances pour différents types de bonbonnes et de citernes de stockage; diverses séries de tuyaux et de valves pour connecter l'unité de régénération aux bonbonnes; un logiciel d'étiquetage des bonbonnes rechargeables et une imprimante.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

V. Observations

Stratégie générale

Consommation utilisée comme référence pour les réductions de HFC et le calcul du coût

32. La phase I du KIP pour le Burkina Faso avait estimé les réductions de HFC et le coût des activités dans le secteur de l'entretien en prenant comme référence la consommation moyenne de HFC pour les années 2019 à 2021, soit 313,90 tm. Le gouvernement de l'Allemagne a expliqué que l'inclusion de 2019 plutôt que de 2022 visait à refléter une année de consommation avant la pandémie de COVID-19 qui représentait de manière plus réaliste les besoins pour l'entretien et la croissance anticipée de la consommation de HFC.

33. Tandis que le Secrétariat accepte la justification fournie pour l'utilisation des années 2019-2021 comme référence pour les réductions de HFC et le financement au Burkina Faso, la décision 92/37 prévoit un cadre pour les années à utiliser pour le calcul du financement afin d'assurer un traitement égal de tous les pays. Le Secrétariat a rappelé aussi que la question de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la valeur de référence des pays pour les HFC a été examinée par les Parties à leur 35^e réunion et la décision XXXV/16 a établi un certain traitement temporaire spécial⁹ pour huit pays qui avaient fait part de leur préoccupation au Secrétariat de l'ozone. Non obstant ce traitement spécial accordé à plusieurs pays, les années qui servent de référence pour calculer la valeur de référence pour la consommation de HFC et les coûts dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération demeurent 2020 à 2022 pour tous les pays, incluant les pays couverts par la décision XXXV/16. C'est pour cela que le Secrétariat a suggéré d'utiliser les années 2020 à 2022 comme référence pour l'examen du projet.

Valeur de référence des HFC

34. À la 80^e réunion, en approuvant la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), le Comité exécutif a noté la révision du point de départ pour la réduction globale durable de la consommation de HCFC, de 28,88 à 18,00 tonnes PAO, d'après le rapport de vérification démontrant que la consommation entre 2013 et 2016 était nettement inférieure à la consommation de HCFC déclarée durant les années de référence. À l'époque, le PNUE, à titre d'agence principale pour le PGEH, avait indiqué que le gouvernement discuterait de la question avec le Secrétariat de l'ozone durant la 29^e Réunion des Parties afin de décider d'une éventuelle demande de modification de la valeur de référence des HCFC. Toutefois, la valeur de référence des HCFC est restée inchangée.

35. Le Secrétariat signale que si la valeur de référence pour les HCFC avait été révisée, la composante des HCFC dans la valeur de référence des HFC serait moins élevée. Le gouvernement de l'Allemagne a confirmé qu'en dépit du fait que la valeur de référence des HCFC n'ait pas été révisée, dans la préparation du KIP, le Burkina Faso a utilisé, comme référence pour évaluer les réductions de la consommation de HFC, une composante de HCFC basée sur le point de départ révisé de 18,00 tonnes PAO (toutefois, tel qu'expliqué dans la section précédente, les années utilisées pour ce calcul étaient 2019 à 2021). Une comparaison entre la valeur de référence des HFC établie et une valeur de référence des HFC estimée en utilisant les années 2020 à 2022 et la composante de HCFC basée sur le point de départ révisé au lieu de la valeur de référence des HCFC est présentée dans le tableau 9 ci-dessous.

⁹ Que le Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal devrait, jusqu'à ce que les données de 2026 soient disponibles, reporter tout examen de la situation de respect des mesures de réglementation de la consommation de HFC pour huit pays, étant entendu que les pays continueront à tout mettre en œuvre pour se conformer à ces mesures de réglementation.

Tableau 9. Comparaison entre la valeur de référence des HFC établie et la valeur de référence des HFC estimée en utilisant un point de départ révisé pour les HCFC

Composantes de la valeur de référence des HFC	Valeur de référence des HFC établie		Valeur de référence des HFC estimée en utilisant le point de départ révisé pour les HCFC	
	Tonnes éq. CO ₂	Pourcentage	Tonnes éq. CO ₂	Pourcentage
Consommation moyenne de HFC dans les années de référence	431 713	41	431 713	53
Composante de HCFC dans la valeur de référence des HFC	617 810	59	385 036	47
Valeur de référence des HFC	1 049 523	100	816 750*	100

*Il y a une légère différence entre cette valeur de référence des HFC et la référence prise comme consommation maximale autorisée (816,746 tonnes éq. CO₂) due au fait que les chiffres ont été arrondis.

36. Tandis que les réductions de la consommation de HFC s'appuieront sur la valeur de référence établie, le Secrétariat et le gouvernement de l'Allemagne ont convenu de tenir compte aussi de la valeur de référence des HFC estimée, utilisant le point de départ révisé des HCFC, comme une référence dans leurs discussions.

Fonds demandés et réductions des HFC proposées

37. La phase I du KIP pour le Burkina Faso, telle que soumise, proposait une réduction de 40 pour cent de la consommation de HFC par rapport à la consommation de référence des HFC établie, au coût total de 1 207 600 \$US, qui serait examinée au cas par cas conformément à la décision 92/44. Lors de son analyse de la proposition, le Secrétariat a relevé les points suivants :

.....

- (a) La consommation de référence de HFC établie est de 1 049 523 tonnes éq. CO₂ dont 431 713 tonnes éq. CO₂ (41 pour cent) correspondent à la consommation moyenne de HFC dans les années de référence et 617 810 tonnes éq.CO₂ (59 pour cent) représentent 65 pour cent de la valeur de référence des HCFC, tel qu'indiqué dans le tableau 9;
- (b) Avec une consommation moyenne de HFC dans le secteur de l'entretien de 270,12 tm durant les années de référence, le Burkina Faso est admissible à recevoir 325 000 \$US pour parvenir à une réduction de 10 pour cent de la valeur de référence des HFC établie, ou de 390 000 \$US (financement additionnel de 20 pour cent) si le pays s'engage à une réduction de 10 pour cent de la consommation moyenne de HFC dans le secteur de l'entretien durant les années de référence. Cette réduction équivaut à une réduction de 63 pour cent de la valeur de référence des HFC; et
- (c) Selon la décision 92/37, le Burkina Faso est admissible à recevoir 390 000 \$US pour une réduction de 63 pour cent de la valeur de référence. Le montant des fonds demandés, à hauteur de 1 206 600 \$US, pour une réduction de 40 pour cent de la valeur de référence des HFC ne correspond pas à la décision et à son application dans l'approbation de KIP précédents pour des pays qui ont opté pour une réduction de 10 pour cent de la consommation moyenne de HFC durant les années de référence.

38. Le Secrétariat et le gouvernement de l'Allemagne ont discuté des options possibles pour le Burkina Faso à la lumière des décisions existantes, de l'analyse qui précède et des activités spécifiques incluses dans la phase I du KIP. Pour pouvoir financer les activités proposées à hauteur de 1,2 millions \$US, la réduction des HFC devrait être supérieure à 63 pour cent de la valeur de référence des HFC établie, un niveau auquel le gouvernement n'était pas en mesure de s'engager étant donné l'anticipation de la croissance de la consommation des HFC au-delà des niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19 (en 2019 la consommation de HFC était de 622 456 tonnes éq.CO₂).

39. Au sujet des activités proposées, le Secrétariat a signalé les points suivants :

- (a) La création de deux centres de distribution et recyclage des frigorigènes représentait environ 50 pour cent des fonds demandés et n'incluait pas une analyse pour savoir si le volume de frigorigènes utilisés dans le pays justifiait un tel investissement. En outre, constatant les difficultés que les autres pays visés à l'article 5 ont rencontrées pour instaurer l'interdiction de bonbonnes non rechargeables, le Secrétariat a proposé une évaluation de l'ensemble des risques et de la faisabilité de cette interdiction, de la pérennité des centres, et l'élaboration d'un plan d'affaires pour assurer la rentabilité de ces centres durant la première phase du KIP; et
- (b) L'activité pour les entreprises de réfrigération commerciale pourrait être examinée séparément du secteur de l'entretien. À cet effet, les entreprises bénéficiaires devront fournir des informations supplémentaires (par ex., date de création, consommation de HFC et volume de production pour les trois dernières années) et la consommation de HFC dans ce secteur devrait être clairement déclarée, séparément de celle du secteur de l'entretien, dans un rapport révisé du programme de pays pour les années de référence.

40. Après discussion sur une série utile d'activités qui pourraient aider le pays à atteindre les réductions de la phase I avec un niveau de financement correspondant aux lignes directrices, ainsi qu'un niveau réaliste des réductions de HFC réalisables, le gouvernement de l'Allemagne a soumis une proposition révisée pour une réduction de 30 pour cent par rapport à la valeur de référence établie (ou 10 pour cent de la valeur de référence estimée utilisant un point de départ révisé pour les HCFC), au coût total de 477 000 \$US. Dans la proposition révisée, la création de deux centres de distribution et recyclage des frigorigènes a été remplacée par la création d'un seul centre qui se concentrerait surtout sur la recharge avec des HC; certaines activités ont été supprimées, tel que le suivi de l'application de l'étiquetage de l'efficacité énergétique et la démonstration de la performance d'une technologie à faible PRP dans les chambres froides et les camions réfrigérés; et quelques autres activités, tel que l'ajustement de la réglementation, la sensibilisation, la composante de suivi et coordination, ont été rationalisées. Notant que le HFC-134a dans le secteur de MAC n'était pas traité dans la proposition révisée, le Secrétariat a suggéré d'inclure de la formation sur les bonnes pratiques pour les ateliers de MAC, ce qui fut accepté.

41. Au sujet de l'activité pour les entreprises de fabrication/assemblage du secteur de la réfrigération commerciale, l'évaluation de la faisabilité technique et de l'adoption durable du R-290 par le groupe de 26 petites entreprises, le Secrétariat avait besoin d'informations supplémentaires sur les caractéristiques des entreprises qui exigeaient plus de recherche sur le terrain et, par conséquent, plus de temps pour leur examen. Toutefois, reconnaissant dans le même temps que la mise en œuvre de cette activité pourrait aider le gouvernement du Burkina Faso à parvenir à des réductions additionnelles de la consommation de HFC et faciliter l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP durant la phase I, le Secrétariat a considéré que durant la mise en œuvre de la phase I du KIP, le gouvernement du Burkina Faso devrait être autorisé, à titre exceptionnel, à soumettre ce projet pour parvenir à des réductions additionnelles de HFC, et de plus, si en élaborant la proposition le gouvernement de l'Allemagne et le Burkina Faso le jugent pertinent, à inclure une composante pour améliorer l'efficacité énergétique conformément à la décision 91/65. Avec le retrait de ce projet du budget actuel, le montant total des fonds pour les activités dans le secteur de l'entretien dans le cadre de la phase I du KIP s'élève à 325 000 \$US pour parvenir à une réduction de 30 pour cent de la valeur de référence établie, ce qui correspond à une réduction de 10 pour cent d'une valeur de référence des HFC estimée en utilisant un point de départ révisé pour les HCFC, tel qu'indiqué dans le tableau 9.

Cadre institutionnel, politique et réglementaire

Système de permis et de quotas pour les HFC

42. Conformément à la décision 87/50(g), le gouvernement de l'Allemagne a été prié de confirmer que le pays dispose d'un système national établi et applicable de permis et de quotas pour surveiller les importations et exportations de HFC. Le gouvernement de l'Allemagne a indiqué qu'il existe un système de permis pour les HFC et que les HFC sont comptabilisés et vérifiés. Le système d'autorisation des importations de HFC est le même que pour les HCFC, à l'exception du fait que des quotas n'ont pas encore été introduits. Le système de quotas sera mis en œuvre après l'approbation du KIP, les quotas seront définis sur une base annuelle en fonction de la réglementation et des besoins sectoriels. Les activités convenues dans le cadre de la phase I incluent une petite composante d'assistance pour le lancement de l'application du système de quotas.

43. Le Secrétariat a pris note aussi du travail de coordination à mener pour imposer des interdictions d'importation d'équipement de réfrigération domestique et pour la révision du règlement des marchés publics visant l'introduction d'une interdiction de l'acquisition de climatiseurs à PRP élevé et la définition de normes de qualité pour l'importation de frigorigènes qui devront être achevées d'ici la fin de la phase I.

Questions techniques et liées aux coûts

44. Étant donné la pertinence des questions techniques spécifiques dans la stratégie générale, ces questions qui concernent surtout la sélection d'une série d'activités utiles dans le cadre de la phase I, sont débattues dans la section sur la stratégie générale.

Coût total du projet

45. Au coût total de 325 000 \$US, la phase I du KIP pour le Burkina Faso entraînera une réduction de 314 448 tonnes eq.CO_2 de la consommation de HFC du pays admissible au financement, tel que résumé dans le tableau 7.

46. La première tranche de financement de la phase I du KIP a été révisée au montant de 162 500 \$US. Elle inclura des activités à mettre en œuvre entre juillet 2024 et juin 2027, comme suit :

- (a) *Stratégie générale* : Renforcer le contrôle des importations de HFC par la définition de quotas annuels d'importation de HFC, en connectant le SNO au système douanier en ligne d'application de la loi (SYLVIE) pour l'émission en ligne de permis d'importation de frigorigènes et la surveillance du marché de l'offre de HFC; rédiger un règlement pour interdire l'importation d'appareils de réfrigération domestique à base de HFC-134a et modifier le règlement des marchés publics pour introduire une interdiction de l'acquisition de climatiseurs à base de frigorigènes à PRP élevé; renforcer les capacités d'au moins 25 fonctionnaires sur les normes et règlements mis à jour; amorcer l'élaboration d'un mécanisme de certification pour les ateliers de fabrication et d'assemblage utilisant de l'équipement de réfrigération à base de HC; embaucher un spécialiste en communications pour des actions de sensibilisation et vulgarisation sur les mesures du KIP et sur le projet pour un total de (48 000 \$US);
- (b) *Instauration d'un système de recharge des bonbonnes* : Acquisition d'équipement pour créer un centre de distribution de frigorigènes pour les frigorigènes à base d'hydrocarbures pour la réfrigération commerciale (à savoir, R-290 et R-600a) et de 70 bonbonnes de frigorigènes (92 000 \$US);

- (c) *Sensibilisation et renforcement des capacités* : Formation et renforcement des capacités des importateurs et du personnel du centre de distribution de frigorigènes à base de HC et tenue d'un atelier pratique sur les bonnes pratiques dans le secteur de l'entretien de MAC, pour au moins 40 techniciens (15 000 \$US); et
- (d) *Coordination et mise en œuvre du projet* : Soutenir le SNO durant la mise en œuvre du KIP et coordination avec le PGEH et le Plan national d'action sur l'efficacité énergétique (7 500 \$US).

47. La phase I du KIP sera mise en œuvre en deux tranches. Le calendrier de la réduction progressive des HFC, des engagements d'élimination des HCFC et des tranches du KIP et du PGEH figure à l'Annexe I au présent document.

48. Conformément à la décision 93/105, le Secrétariat a examiné la répartition des tranches proposée par le gouvernement de l'Allemagne, au cas par cas. La modalité de double tranche correspond aux modalités de répartition des tranches pour les KIP, proposées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/59. Au cas où le pays ne respecte pas la cible de consommation maximale autorisée pour une année quelconque après l'approbation de la dernière tranche, les enjeux seraient examinés conformément à l'Appendice 7-A du futur accord de KIP (« Réductions du financement pour non-respect des cibles fixées par l'Accord »), en prenant note que toute réduction de financement, le cas échéant, serait appliquée au moment de l'approbation de la phase II du KIP.

Dérogation pour les Parties connaissant des températures ambiantes élevées

49. Le Burkina Faso est un des pays qui fonctionne dans le cadre de la dérogation pour les Parties connaissant des températures ambiantes élevées, conformément à la décision XXVIII/2 des Parties. Cette décision permet à ces pays de demander une dérogation pour des sous-secteurs ou des utilisations spécifiques lorsqu'il n'existe pas de solutions de remplacement appropriées.¹⁰ De plus, le paragraphe 35 indique que les quantités de substances inscrites à l'Annexe F faisant l'objet d'une dérogation pour températures ambiantes élevées ne peuvent bénéficier d'un financement du Fonds multilatéral tant que la dérogation est en vigueur pour la Partie considérée. Le gouvernement de l'Allemagne a confirmé que le Burkina Faso n'avait pas demandé la dérogation pour les pays à températures ambiantes élevées.

Cofinancement

50. Plusieurs mesures importantes de cofinancement seront mise en œuvre dans le cadre du KIP. Les instituts de formation impliqués dans l'élaboration des programmes de formation signeront des protocoles d'entente avec le SNO pour autoriser l'utilisation de leurs installations à coût faible ou nul pour des formations qui seront dispensées par le SNO. Le gouvernement et les parties prenantes autoriseront l'utilisation de leurs sites web, plateformes de media sociaux, fora et bulletins pour diffuser de l'information sur les activités, les objectifs et les initiatives du KIP. En outre, le SNO cherchera des sources de financement additionnelles pour atteindre les cibles du KIP et soutenir la mise en œuvre réussie du projet.

Plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2024-2026

51. Le gouvernement de l'Allemagne demande un montant de 325 000 \$US, coûts d'appui de l'agence en sus, pour la mise en œuvre de la phase I du KIP pour le Burkina Faso. Le montant total de 183 625 \$US, coûts d'appui de l'agence inclus, demandé pour la période 2024-2026 n'est pas inscrit dans le plan d'activités.

¹⁰ L'équipement visé par la dérogation pour températures ambiantes élevées inclut les climatiseurs multi-split (commerciaux et résidentiels); les climatiseurs à conduits split (commerciaux et résidentiels) et les climatiseurs commerciaux préconditionnés à conduits (autonomes).

Pérennité de la réduction progressive des HFC et évaluation des risques

52. Le gouvernement de l'Allemagne a identifié des risques pour la réduction progressive durable des HFC et l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP. Ils incluent des retards dans l'approbation de règlements de soutien pour le système de quotas de HFC, des normes, de l'étiquetage et des NMPE; des retards dans la formation et la certification des techniciens pour travailler avec les solutions de remplacement à faible PRP; des contraintes dans la chaîne d'approvisionnement qui pourraient entraver l'adoption des solutions de remplacement à faible PRP selon l'échéancier prévu.

53. Pour faire face à ces risques, le KIP inclut des activités pour soutenir la promulgation des principaux règlements, en temps voulu. Le pays prévoit mettre en œuvre une interdiction de l'importation d'équipement de réfrigération domestique à base de HFC-134a et modifier le règlement des marchés publics pour introduire une interdiction de l'acquisition de climatiseurs à PRP élevé. Par ailleurs, les efforts se concentreront sur le renforcement de la certification et de la formation des techniciens et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique à travers les projets et activités approuvés dans le cadre du PGEH. Le système proposé pour créer un programme de distribution des frigorigènes pour les HC (soit, le R-290 et le R-600a) qui bénéficie au secteur de la réfrigération commerciale et domestique, devrait populariser des technologies à faible PRP à travers le pays en raison des réductions de prix, renforcer les capacités des importateurs et sensibiliser les principales parties prenantes de RAC à la réduction progressive des HFC. Cette initiative complètera la certification et les ateliers de renforcement des capacités dans le domaine de la fabrication et de l'entretien de l'équipement commercial à base de R-290.

Impact sur le climat

54. Les activités proposées, incluant le renforcement du système de quotas pour les HFC, la formation des techniciens aux bonnes pratiques d'entretien, y compris dans le secteur de la climatisation mobile, et l'adoption sécuritaire de technologies à faible PRP, indiquent que la mise en œuvre de la phase I du KIP réduira les émissions de frigorigènes dans l'atmosphère, ce qui s'avère bénéfique pour le climat. Tandis que le Secrétariat n'est pas en mesure, à la présente réunion¹¹, de fournir une évaluation des émissions évitées par la mise en œuvre du KIP, d'ici 2029 le Burkina Faso aura réduit ses émissions annuelles de HFC d'environ 3 14 448 tonnes éq.CO₂, soit la différence entre la valeur de référence des HFC pour la conformité et la cible de 2029, en supposant que tous les HFC consommés auront éventuellement été émis.

Projet d'Accord

55. Un projet d'Accord entre le gouvernement du Burkina Faso et le Comité exécutif pour la phase I du KIP n'a pas été préparé car le format de l'Accord est encore en cours d'examen par le Comité exécutif.

56. Si le Comité exécutif le souhaite, les fonds pour la phase I du KIP pour le Burkina Faso pourraient être approuvés en principe, et les fonds pour la première tranche pourraient être approuvés, étant entendu que l'Accord serait préparé et soumis à une prochaine réunion avant que la deuxième tranche ne soit soumise, et une fois que le format de l'Accord aura été approuvé.

VI. Recommandation

57. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) Approuver, en principe, la phase I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC(KIP) pour le Burkina Faso pour la période 2024-2029 afin de réduire la

¹¹ Tel que mentionné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/14, Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets, le Secrétariat est en train de développer une méthodologie pour estimer les émissions évitées par la mise en œuvre des projets de réduction progressive des HFC soutenus par le Fonds multilatéral.

consommation de HFC de 30 pour cent par rapport à la valeur de référence du pays d'ici 2029, au montant de 325 000 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 42 250 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne, tel qu'indiqué dans le calendrier contenu à l'Annexe I au présent document;

- (b) Prendre note :
 - (i) Que le gouvernement du Burkina Faso établira son point de départ pour les réductions globales durables de la consommation de HFC, en fonction du guide fourni par le Comité exécutif;
 - (ii) Que, lorsque les lignes directrices sur les coûts pour la réduction progressive des HFC seront adoptées par le Comité exécutif, les réductions de la consommation de HFC restante du pays admissibles au financement seront calculées en fonction de ces lignes directrices;
 - (iii) Que les réductions de la consommation de HFC restante du pays admissibles au financement, mentionnées à l'alinéa (b)(ii) précédent, seront déduites du point de départ mentionné à l'alinéa (b)(i);
 - (iv) Que, durant la mise en œuvre de la phase I du KIP, le gouvernement du Burkina Faso serait autorisé, à titre exceptionnel, à soumettre un projet pour le secteur de la réfrigération commerciale afin de réaliser des réductions de HFC additionnelles;
- (c) Approuver la première tranche de la phase I du KIP pour le Burkina Faso et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant, au montant de 162 500 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 21 125 \$US, pour le gouvernement de l'Allemagne; et
- (d) Demander au gouvernement du Burkina Faso, au gouvernement de l'Allemagne et au Secrétariat de finaliser le projet d'Accord entre le gouvernement du Burkina Faso et le Comité exécutif sur la réduction de la consommation de HFC, incluant l'information contenue à l'annexe mentionnée à l'alinéa (a) ci-dessus, et le soumettre à une future réunion lorsque le format de l'Accord pour le KIP aura été approuvé par le Comité exécutif.

Annexe I

**CALENDRIER DE LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DES HFC ET DES ENGAGEMENTS D'ÉLIMINATION DES HCFC
ET TRANCHES DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMENDEMENT DU KIGALI SUR LES HFC
ET DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC POUR LE BURKINA FASO**

Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (phase I)

Ligne	Rubriques	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier du Protocole de Montréal pour la réduction des substances inscrites à l'Annexe F (tonnes éq.CO ₂)	1 049 523	1 049 523	1 049 523	1 049 523	1 049 523	944 571	s.o.
1.2	Consommation maximale totale autorisée des substances inscrites à l'Annexe F (tonnes éq.CO ₂)	816 746	816 746	816 746	816 746	816 746	735 075	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (gouvernement de l'Allemagne) (\$ US)	162 500	0	0	162,500	0	0	325 000
2.2	Coûts d'appui à l'agence principale (\$ US)	21 125	0	0	21 125	0	0	42 250
3.1	Financement total convenu (\$ US)	162 500	0	0	162 500	0	0	325 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	21 125	0	0	21 125	0	0	42 250
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	183 625	0	0	183 625	0	0	367 250

HCFC phase-out management plan (stage II)

Row	Particulars	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1.1	Montreal Protocol reduction schedule of Annex C, Group I substances (ODP tonnes)	18.79	18.79	9.39	9.39	9.39	9.39	9.39	0	n/a
1.2	Maximum allowable total consumption of Annex C, Group I substances (ODP tonnes)	11.70	6.13	5.60	5.60	5.60	5.60	5.60	0	n/a
2.1	Lead IA (UNEP) agreed funding (US \$)	125,000	0	0	205,000	0	190,000	0	180,000	700,000
2.2	Support costs for Lead IA (US \$)	15,536	0	0	25,479	0	23,614	0	22,371	87,000
2.3	Cooperating IA (UNIDO) agreed funding (US \$)	200,000	0	0	0	0	270,000	0	0	470,000
2.4	Support costs for UNIDO (US \$)	14,000	0	0	0	0	18,900	0	0	32,900
2.5	Cooperating IA (Government of Germany) agreed funding (US \$)	120,000	0	0	0	0	0	0	0	120,000
2.6	Support costs for Government of Germany (US \$)	15,600	0	0	0	0	0	0	0	15,600
3.1	Total agreed funding (US \$)	445,000	0	0	205,000	0	460,000	0	180,000	1,290,000
3.2	Total support costs (US \$)	45,136	0	0	25,479	0	42,514	0	22,371	135,500
3.3	Total agreed costs (US \$)	490,136	0	0	230,479	0	502,514	0	202,371	1,425,500

Annex II

**SIMULTANEOUS IMPLEMENTATION OF THE HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLAN
AND THE KIGALI HFC IMPLEMENTATION PLAN IN BURKINA FASO**

Category of activity	HPMP – stage II		KIP – stage I		HPMP+KIP combined cost (US \$)
	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
Strengthening of the regulatory framework	Connecting the NOU to SYLVIE* (electronic platform for import and export); developing and introducing a ban on the import of equipment containing HCFCs by 1 January 2026; adopting MEPS in AC equipment acquired through public procurement; developing regulatory standards and protocols for the use of flammable and/or toxic substances in RAC equipment	85,000	Strengthening HFC import controls by adjustments to the HFC quota system and monitoring the supply market of HFCs; connecting the NOU to SYLVIE* (electronic platform for import and export); drafting regulation for a ban on the import of HFC-based domestic refrigeration equipment and modifying the public procurement regulation to ban the acquisition of air conditioners based on high-GWP refrigerants, introducing mandatory labelling of refrigerant quality and energy efficiency of RAC equipment, and capacity building government officers on updated standards	38,000	123,000
			Consultation with main stakeholders on developing an extended producer responsibility scheme and development of legislation	15,000	15,000
Strengthening of customs and trade control	Training 12 trainers and 800 customs and enforcement officers and environmental inspectors in the control and identification of HCFCs and HCFCs-based equipment; holding ten information and awareness workshops for importers and distributors on regulatory requirements; supplying 16 refrigerant identifiers	300,000			300,000
Training of RAC technicians	Training 15 trainers and 1,000 RAC technicians in good practices, and in the recovery, recycling (RR) and reuse of refrigerants and safe handling of flammable and/or toxic refrigerants; targeted campaign to encourage female students to enter the RAC field; organizing RAC associations into a union and carrying out a needs assessment	230,000	Preparing training documents and conducting five capacity building workshops focused on servicing R-290 based commercial equipment	55,000	285,000
Certification of technicians	Developing and implementing a national certification scheme for refrigeration technicians and certifying 400 technicians; developing a system to validate the practical skills of technicians	115,000	Developing a certification mechanism focused on workshops and technicians using HC-based commercial refrigeration	15,000	130,000

Category of activity	HPMP – stage II		KIP – stage I		HPMP+KIP combined cost (US \$)
	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
Strengthening centres of excellence	Providing technical assistance, tools and equipment, and adaptations to training facilities to enable training with flammable refrigerants to two centres of excellence and two training institutes	380,000	Acquiring three tool kits of condensing units for training purposes	15,000	395,000
Improvement of the refrigerant RR network	enhancing recovery and recycling (RR) capacity by providing equipment to 50 enterprises and workshops				
Capacity building in commercial and industrial refrigeration			Establishing a refrigerant distribution centre for HC refrigerants for commercial refrigeration and acquiring 70 refrigerant cylinders; holding two workshops to present to stakeholders the time frame and modalities of HC refrigerant availability; training and capacity building of importers and staff from the HC refrigerant distribution centre;	122,000	122,000
MAC sector			Two practical workshops for capacity building on good practices in the MAC servicing.	20,000	20,000
Awareness activities			Communication, awareness and outreach actions on measures and activities included in the KIP	30,000	30,000
Energy efficiency	Reviewing and updating the standard curriculum for servicing of RAC equipment to incorporate MEPS; training 15 trainers on the updated curriculum; training 150 RAC technicians on energy saving measures to advise end-users on equipment selection; two training sessions on the design of MEPS; public awareness campaign to inform RAC equipment users on MEPS; and developing a system for monitoring the uptake and energy efficiency level of RAC appliances	120,000			120,000
Project coordination		60,000		15,000	75,000
Total		1,290,000		325,000	1,615,000

* Due to the connection of the custom enforcement system which will benefit the application of HCFC and HFC, the costs of connection will be shared between both projects